



CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE HAMILTON/NIAGARA INC.

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle le lundi 21 septembre 2026 •Hamilton ou en virtuel

Conformément à l'article 7.1.3 du règlement administratif du Centre de santé communautaire Hamilton-Niagara Inc. (CSCHN), nous aimerions informer la population francophone de la tenue d'une assemblée générale annuelle le lundi 21 septembre 2026 à 18 h, de façon hybride (soit en présentiel au site de Hamilton situé au 1320, rue Barton est, Hamilton, ON L8H 2W1 ou en virtuel). Pour de plus amples informations sur l'AGA, veuillez composer le numéro de téléphone ci-dessous ou visiter notre site web www.cschn.ca.

Conformément à l'article 7.1.9 : « *Seuls les membres en règle ayant adhéré au CSCHN depuis au moins trente (30) jours (ou leurs fondés de pouvoir respectifs) peuvent proposer, appuyer, débattre et voter sur une proposition soumise à l'assemblée.* » Par conséquent, le conseil d'administration aimerait aviser les gens d'expression française que, s'ils désirent avoir un droit de vote à l'assemblée générale annuelle du lundi 21 septembre 2026, ils devront avoir rempli un formulaire d'adhésion avant la date limite du 21 août 2026. Ce formulaire est disponible à nos deux points de service et sur notre site web sous les onglets suivants : *À propos de nous / Devenez un membre / Inscrivez-vous pour devenir membre.*

Conformément à l'article 7.1 du règlement administratif du CSCHN, « *Peut devenir membre du CSCHN toute personne physique qui : a) est francophone ; b) est âgée de 18 ans et plus ; c) réside en permanence sur le Territoire (ancien territoire du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton, Niagara, Haldimand, Brant - RLISS HNHB) depuis au moins trois (3) mois continus avant le dépôt de sa demande d'adhésion; d) n'occupe pas un emploi rémunéré au CSCHN, et; e) s'engage à respecter la mission, la vision, les valeurs et les objectifs du CSCHN.* »

Conformément à l'article 7.1.6 du règlement administratif du CSCHN, « *La procuration écrite doit être signée par le membre et être déposée auprès du bureau de la direction générale, au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée.* » Par conséquent, le conseil d'administration aimerait aviser les membres du CSCHN qui ne pourront participer à l'assemblée générale d'obtenir le formulaire de procuration, de le compléter et l'envoyer au bureau de la direction générale à l'adresse indiquée au bas de cet avis légal et ce avant le 17 septembre 2026.

Lors de cette assemblée, nous passerons en revue l'état des programmes du CSCHN ainsi que les états financiers. Nous pourrions aussi étudier d'autres questions qui pourraient être soumises à l'assemblée.

AVIS DE POSTES À COMBLER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 8.4 du règlement administratif du CSCHN, nous aimerions aviser les membres du CSCHN que, lors de cette assemblée générale annuelle du 21 septembre 2026, il y aura un poste à combler au conseil d'administration pour la région de Hamilton.

Conformément à l'article 8.2 du règlement administratif du CSCHN, « *Est éligible pour siéger comme administrateur tout individu qui : a) est membre en règle du CSCHN ; b) pour l'application des critères géographiques, habite en permanence dans la région donnée, soit Hamilton ou Niagara.* »

Conformément à l'article 8.4 du règlement administratif du CSCHN, le comité de mise en candidature recevra toutes candidatures pour ces postes dont le mandat sera d'une durée de 1 à 3 ans. « *Le comité vérifie que tout candidat proposé satisfait aux critères d'éligibilité en vigueur, a reçu l'appui d'au moins deux autres membres en règle qui résident dans la même région que le candidat et a accepté sa mise en candidature par écrit.* »

Veuillez faire parvenir votre candidature avant la date limite du 21 août 2026 à l'adresse suivante :

**Direction générale, CSCHN, 810, rue East Main,
Welland (ON) L3B 3Y4
Courriel : cschn@cschn.ca
Renseignements : 905-734-1141, poste 2228
www.cschn.ca**